



direction des services départementaux de l'éducation nationale Vaucluse éducation nationale

Avignon, le 4 septembre 2020

Le directeur académique des services de l'Éducation nationale de Vaucluse

à

Mesdames et Messieurs les directeurs d'école

S/c de Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'Education nationale chargés de circonscription

Pôle des élèves

Dossier suivi par Christine GATELLIER Téléphone 04 90 27 76 28 Fax 04 90 27 76 79 Mél. pole.eleves84 @ac-aix-marseille.fr

> 49 rue Thiers 84077 Avignon

Horaires d'ouverture : 8h30 - 12h 13h30 - 16h30

Accès personnes à mobilité réduite : 26 rue Notre Dame des 7 douleurs

Objet : Elections des représentants des parents d'élèves aux conseils d'école pour l'année scolaire 2020-2021.

- Références : Décret n°2019-838 du 19 août 2019 portant diverses mesures de simplification pour le ministère de l'éducation nationale
 - Arrêté du 13 mai 1985 modifié relatif au conseil d'école,
 - Circulaire n°2000-082 du 09 juin 2000 modifiée relative à l'élection des représentants des parents d'élèves au conseil d'école,
 - Note de service du 24 juin 2020 parue au BO n° 28 du 10 juillet 2020,
 - Notes DGESCO du 21 juillet 2020.

Conformément à la note de service n° 2020-0072 en date du 21 juillet 2020, les élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'école de l'année scolaire 2020-2021 se dérouleront le vendredi 9 octobre 2020. Le vote peut avoir lieu à l'école et par correspondance, ou exclusivement par correspondance sur décision du directeur d'école, après consultation du conseil d'école.

Afin de préparer ce scrutin, je vous invite à lire attentivement les documents cités en références et pièces jointes.

Je vous rappelle que le directeur d'école est président du bureau des élections. A ce titre, il joue un rôle essentiel dans l'organisation des élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'école.

L'application ONDE permet l'édition des listes de parents d'élèves pour les associations de parents d'élèves, de la liste électorale du bureau de vote et des étiquettes (onglet « listes et documents – élections des représentants des parents d'élèves.

La collecte des résultats des élections s'effectue sur l'application nationale ECECA via le portail ARENA - rubrique « enquêtes et pilotage ».

Il vous appartient d'effectuer votre saisie exclusivement du 9 au 12 octobre 2020 inclus.



2/2

Parallèlement, l'original du procès-verbal signé par les membres du bureau de vote doit être envoyé au Pôle des élèves - à l'attention de Madame Christine Gatellier, par courrier, au 49 rue Thiers 84077 AVIGNON.

Je tiens à attirer particulièrement votre attention sur le soin à apporter dans la rédaction de ce document.

Je vous invite à faire connaître aux parents d'élèves qu'en cas de difficulté, mes services sont à leur écoute – Madame Christine Gatellier (christine.gatellier@ac-aix-marseille.fr) et qu'en dernier ressort, les médiateurs académiques Madame Vandrepotte Michèle, Messieurs Alain Capion et Patrick Sorin peuvent être contactés à l'adresse mail suivante : mediateur@ac-aix-marseille.fr.

Je vous demande de veiller à la régularité des procédures et vous remercie de votre participation active dans la mise en œuvre de ces élections qui sont un temps fort de la vie des écoles.

ristian PATOZ

Annexes 1 : 1A/1B Liste des candidatures et déclaration des candidatures

Annexe 2 : Coordonnées des Fédérations de parents d'élèves

Annexes 3 : 3A/3B PV des résultats et PV affichage

Annexe 4 : Guide du directeur d'école

Annexe 5 : Notice relative au déroulement des élections (destinée aux parents d'élèves)

Annexe 6 : Rôle du conseil d'école (à distribuer aux parents d'élèves)

Annexe 7: Note DGESCO du 21 juillet 2020

Annexe 8: annexe technique ECECA

Annexe 9 : Guide relatif à l'organisation des élections des représentants des parents

d'élèves aux conseils d'école EDUSCOL Annexe 10 : calendrier indicatif des élections

Annexe 11 : information médiateurs de l'éducation nationale